

**Déclaration de M. Omar HILALE**  
**Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc**  
**devant la 58ème session de la Commission des Droits de l'Homme**  
**au titre du point 8 relatif à**  
**« la question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes**  
**occupés, y compris la Palestine»**

**Genève, 2 avril 2002**

Monsieur le Président,

Depuis le déclenchement de la deuxième Intifada en septembre 2000, provoquée par la visite de M. Sharon, leader de l'opposition à cette époque, à l'esplanade des mosquées à Al Qods, la situation dans les territoires palestiniens occupés ne cesse de se détériorer pour atteindre le seuil de l'intolérable. La dégradation constante jusque-là inégalée des conditions de vie du peuple palestinien et les violations flagrantes de ses droits les plus élémentaires par l'armée d'occupation israélienne, constituent une préoccupation majeure et une profonde inquiétude pour mon pays.

Les témoignages, contenus dans les rapports du rapporteur spécial de la CDH sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires arabes occupés, ou fournis par les représentants du CICR ou des ONG, font état de violations graves, massives, répétées et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire par l'armée d'occupation israélienne: punitions collectives, usage de moyens militaires excessifs ayant fait des centaines de victimes parmi les populations civiles palestiniennes, bouclage des villes, destruction des maisons et des infrastructures et assassinats de responsables palestiniens etc. . . Autant de violations flagrantes des dispositions de la IVème Convention de Genève qui vise à protéger la vie des personnes ne participant pas directement aux hostilités.

Bien plus, le Gouvernement israélien a officiellement adopté et appliqué une politique de répression, de destruction et d'assassinat que le droit international prohibe, et condamne: usage indiscriminé des armes, bombardiers F16, hélicoptères apaches, canons lourds et missiles dont le but n'est nullement de frapper avec précision mais d'infliger le plus grand nombre de victimes en vies humaines et en destruction de zones civiles et dans les camps de réfugiés, couvre-feu imposé perdant des semaines, confiscation des terres, maintien des populations sous un régime de siège - " inhumain et dégradant, les hôpitaux n'ont pas été épargnés, les ambulances ont été attaquées, plusieurs infirmiers et médecins tués, les malades meurent dans les barrages, les femmes accouchent dans les check-points etc. . . Est-il encore besoin de rappeler ici que le droit international interdit, en les qualifiant de crime, toutes ces pratiques.

Pire encore, près de la moitié des 1300 victimes palestiniennes sont des enfants, un tiers de 14300 blessés ont moins de 14 ans. Et d'après M. John Dugard, Rapporteur spécial de l'ONU, lorsque les enfants jeteurs de pierres sont arrêtés, ils sont soumis dans les centres de détention à des brutalités, menaces, humiliations, empêchés de dormir, contraints de s'asseoir dans des positions douloureuses et sont, par la suite, condamnés à plusieurs mois de prison.

A cet égard, le témoignage du Chef de l'UNRWA, M. Hansen, au sujet de la récente réoccupation des camps de réfugiés, est des plus accablants lorsqu'il affirme que: « la stratégie de ces commandos israéliens a été de se diriger directement vers les installations de l'UNRWA dans les camps. C'est à partir de nos écoles que les soldats tiraient sur les villages, et dans nos centres de santé que les prisonniers étaient regroupés, yeux bandés et mains sur la tête. Les humiliations subies par les réfugiés palestiniens ne produiront que davantage de haine ».

Monsieur le Président,

Outre ces pratiques et violations méthodiques du droit international, d'atteintes aux droits les plus élémentaires du peuple palestinien, Israël vient de franchir le rubicon en réoccupant les villes, villages et camps palestiniens, profanant l'esplanade de la Mosquée Al Aqsa, bombardant le quartier général du Président Yasser Arafat et menaçant directement son intégrité physique. Cette logique de la guerre aux conséquences néfastes pour l'ensemble de la région, a été fermement condamnée par S.M. Le Roi Mohamed VI, Président du Comité Al Qods qui a, en outre, appelé la communauté internationale d'assurer la protection du peuple palestinien dans des messages adressés aux leaders des cinq pays membres permanents du Conseil de Sécurité, à la Présidence espagnole de l'Union Européenne et au Secrétaire Général de l'ONU.

Le Royaume du Maroc, fidèle à ses principes et artisan constant, depuis fort longtemps, des efforts en faveur de la paix dans cette région, s'est exprimé avec clarté et fermeté à propos de cette tragédie que vit le peuple palestinien depuis près de 18 mois. Sa Majesté le Roi Mohamed VI, au nom de la présidence du Comité Al Qods, réuni à sa 19ème session le 25 janvier 2002 à Marrakech, avait déjà mis en garde contre les conséquences « des pratiques israéliennes, qui sont susceptibles de générer un climat de réactions au moment où un consensus international a pu s'établir après les actes criminels du 11 septembre ayant pris pour cible des civils innocents et des institutions aux Etats-Unis d'Amérique, consensus par lequel le monde s'est mis d'accord pour annihiler le terrorisme et ses causes de par le globe, en vue d'assurer la stabilité et la sécurité mondiales ».

Il est évident que l'agression, l'humiliation et la violence ne peuvent engendrer que haine et violence. Aussi, le Maroc a-t-il toujours souligné la nécessité de mettre fin aux actes de violences et à tout l'engrenage de violence qui s'ensuit et condamné, à chaque occasion, les agressions qui visent les civils innocents des deux côtés.

Ce cycle de violence se doit d'être brisé. A cet effet, la communauté internationale est urgemment interpellée afin de tout mettre en œuvre en vue de faire respecter la légalité internationale et mettre fin à l'anachronisme de l'occupation.

L'adoption par le récent Sommet arabe de Beyrouth de la sage initiative de paix du Prince Héritier de l'Arabie Saoudite, Son Altesse Abdullah Ibn Abdelaziz, a constitué une occasion historique pour substituer le dialogue aux armes, créer un climat de confiance entre les peuples, palestinien et israélien, et surtout, favoriser l'avènement d'une ère nouvelle pour la co-existence de tous les peuples de la région, dans la paix et la sécurité. Malheureusement, à la paix offerte par les Arabes, Israël a, comme à son habitude, répondu par la guerre contre un peuple désarmé. A la branche d'olivier tendue à Beyrouth, le Gouvernement de M. Sharon a envoyé ses chars et ses soldats pour occuper les villes palestiniennes, assiéger, affamer, humilier et tuer.

Cette grave agression du Gouvernement de M. Sharon contre le peuple palestinien, ses institutions démocratiques et le symbole de sa souveraineté, le Président Yasser Arafat ne vise point, comme le prétend Israël « la destruction des infrastructures terroristes », mais à torpiller l'initiative de paix arabe. Elle constitue, comme l'a déclaré Sa Majesté le Roi du Maroc, « un défi manifeste à la volonté arabe exprimée à travers l'initiative de paix, adoptée à l'unanimité par les dirigeants de la nation arabe à Beyrouth », Enfin, elle tend à perpétuer, la folle politique de l'occupation avec toutes ses manifestations inhumaines, ignominieuses et illégales.

Au même titre que la violence indiscriminée, l'occupation est condamnable parce qu'elle est la mère de toutes les violences, dès lors qu'elle est la négation de l'autre, qu'elle constitue une violation du droit international, qu'elle est contraire à tous les préceptes des trois religions célestes, La sécurité d'Israël réside moins dans la violence imposée au peuple palestinien ou l'isolement de son leader légitime que dans la fin de l'occupation, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à la dignité, à la liberté et à l'indépendance, ainsi que dans l'application des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité dont la dernière 1402, convient-il de le souligner, n'a malheureusement rencontré que mépris chez Israël.

Monsieur le Président,

Profondément convaincu de la communauté de destin de tous les peuples de la région, le Maroc a accueilli avec satisfaction la résolution 1397 du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Moyen-Orient dans laquelle il est fait mention, pour la première fois de la vision d'un Etat palestinien vivant à l'intérieur de frontières reconnues et sûres, aux côtés d'Israël.

Cette résolution constitue une avancée notable et encourageante sur la voie d'une solution durable et équitable de la question palestinienne, par l'établissement de l'Etat palestinien avec Al Qods Echarif comme capitale. «La ville, a affirmé, la semaine dernière, Sa Majesté le Roi Mohamed VI à Beyrouth, qui est le berceau des religions, doit demeurer arabe et islamique, et rester un espace de co-existence et de tolérance entre les religions célestes et qu'il ne pourrait en être autrement pour cette ville sainte, quels que soient les circonstances et les prétextes que l'on pourrait invoquer ».

Cette vision de la communauté internationale a été complétée par le choix stratégique en faveur de la paix, unanimement décidé par les Arabes à Beyrouth. Pour sa part et en vertu de son mandat, la Commission des Droits de l'Homme se doit, aujourd'hui, d'agir d'urgence en demandant à Israël d'arrêter sa guerre déclarée au peuple palestinien, en recommandant au Conseil de sécurité d'assurer la protection de ce peuple désarmé notamment par l'envoi d'une force internationale et inciter Israël à retourner à la table de négociation afin que l'espoir né à Beyrouth ne soit pas assassiné. L'histoire de la région, autant que celle de l'humanité, a bien démontré qu'il n'y a Jamais d'alternative à la paix.

Je vous remercie Monsieur le Président.